

DEC 13/2021

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale

le 23 juin 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat

le 23 juin 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 13/2021 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2021**



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 juin 2021
(OR. en)

10010/21

FIN 492

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	21 juin 2021
Destinataire:	Madame Cláudia JOAQUIM, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 13/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 13/2021.

p.j.: DEC 13/2021



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 21/06/2021

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2021
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 13/2021

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés

CE	-2 600 000,00
CP	-2 600 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0805 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

CE	2 600 000,00
CP	2 600 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 09/06/2021

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	74 600 000,00	71 600 000,00
2 Virements	-17 292 004,34	-17 292 004,34
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	57 307 995,66	54 307 995,66
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	57 307 995,66	54 307 995,66
6 Prélèvement proposé	2 600 000,00	2 600 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	54 707 995,66	51 707 995,66
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,49 %	3,63 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 09/06/2021	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1^{er} janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer à partir de cette réserve un montant de 2,6 millions d'EUR (en crédits d'engagement et de paiement) vers la ligne opérationnelle 08 05 01 afin de couvrir les obligations financières pour l'année 2021 qui découlent du protocole mettant en œuvre l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et le Gabon.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 09/06/2021

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	67 822 000,00	67 184 500,00
2 Virements	17 292 004,34	17 292 004,34
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	85 114 004,34	84 476 504,34
4 Crédits déjà utilisés	52 310 250,34	10 408 400,34
5 Crédits disponibles (3-4)	32 803 754,00	74 068 104,00
6. Renforcement demandé	2 600 000,00	2 600 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	35 403 754,00	76 668 104,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,83 %	3,87 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 09/06/2021	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Il est nécessaire de renforcer la ligne opérationnelle de 2,6 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement pour honorer les obligations financières de 2021 découlant du nouveau protocole de mise en œuvre (2021-2026) de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et le Gabon. La contrepartie couvrira le paiement concernant l'accès et l'appui sectoriel en faveur du Gabon.

À la suite de la proposition de la Commission du 19 mai, le Conseil devrait marquer son accord sur la conclusion et l'application provisoire du protocole de mise en œuvre d'ici à la fin du mois de juin. Le premier paiement concernant l'accès est exigible dans les 60 jours qui suivent l'entrée en vigueur du protocole de mise en œuvre après la signature des deux parties, attendue dans le courant du mois de juillet.